

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL

DU 16 MARS 2012

L'an deux mil douze, le seize mars, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : mardi 6 mars 2012

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. Christophe GESLOT et Louis MARTIN, Adjoints
Mmes Germaine DEMILLIERE, Claudie GARNIER et Sylvie ZILIO, Conseillères
M. Christophe CANNELLE, Conseiller

ABSENT :

M. Martial GOUNAND

ABSENTS EXCUSES :

M. André COSTANTINI qui donne procuration à Germaine DEMILLIERE
Mme Josette COUETTE qui donne procuration à Louis MARTIN

Mme Germaine DEMILLIERE a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30.

Sur proposition du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été rajouté à l'ordre du jour :

- 1) Autorisation à signer la convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'une ligne électrique souterraine alimentant en basse tension le nouveau quartier « Aux Anciens Essarts »
- 2) Autorisation à signer la convention pour la création d'un départ basse tension depuis le poste « Saulniers » pour l'alimentation du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts »

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 24 février 2012

Délibérations :

- 1) Travaux routiers et d'aménagements de sécurité Rue de Salans et Route des Grottes à Fluans : autorisation à signer le marché
- 2) Taux d'imposition 2012
- 3) Questions diverses

Information :

Organisation des scrutins pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 : tenue du bureau de vote

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24
FEVRIER 2012**

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 février 2012 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°1 : AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION
RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UNE LIGNE
ELECTRIQUE SOUTERRAINE ALIMENTANT EN BASSE TENSION LE
NOUVEAU QUARTIER « AUX ANCIENS ESSARTS »**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la convention relative à l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine alimentant en basse tension les parcelles du nouveau quartier « Aux Anciens essarts ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**DELIBERATION N°2 : AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION
RELATIVE A LA CREATION D'UN DEPART BASSE TENSION DEPUIS LE
POSTE « SAULNIERS » POUR L'ALIMENTATION DU NOUVEAU QUARTIER
« AUX ANCIENS ESSARTS »**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la convention relative à la création d'un départ basse tension depuis le poste « Saulniers » pour l'alimentation du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts » depuis la rue des Saulniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**DELIBERATION N°3 : TRAVAUX ROUTIERS ET D'AMENAGEMENTS DE
SECURITE RUE DE SALANS ET ROUTE DES GROTTES A FLUANS :
AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ**

La commune a lancé une consultation pour le renforcement et la réfection de voirie rue de Salans et la sécurisation d'un arrêt de bus à Fluans, sous forme d'appel public à la concurrence (appel d'offres avec parution dans la presse le 6 février 2012).

Le Cabinet B.E.J. a procédé à l'étude des candidatures suite à l'appel d'offres relatif au renforcement et réfection de voirie rue de Salans et la sécurisation d'un arrêt de bus à Fluans.

Le bureau d'études nous a soumis un classement d'entreprises qui tient compte de critères financiers et qualitatifs.

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport de présentation. Les entreprises suivantes ont répondu

- Roger MARTIN
- SACER
- STD

A l'issue de l'ouverture des offres, le pouvoir adjudicateur a engagé une phase de négociation.

Après négociation du montant et du délai, l'analyse des offres montre que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SACER.

Le Maître d'œuvre propose au Maître d'ouvrage de retenir l'offre de travaux la mieux disante pour les montants suivants :

Entreprise **SACER** pour un montant H.T de **210 334.25 €** soit 251 559.76 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SACER pour les travaux et autorise le Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à signer le marché et les documents s'y rapportant.

- Mme Claudie GARNIER rappelle la proposition de Sylvie ZILIO qui consiste en la pose d'un panneau STOP rue de Salans pour la sécurité. Cette demande sera étudiée par la commission « Routes » et soumise pour avis à notre bureau d'études.

DELIBERATION N°4 : TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur le Maire présente l'état des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2012.

Pour rappel, taux 2011 :

- Taxe d'Habitation 17.47 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 16.45 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 17.57 %
- Taux Foncier des Entreprises 20.19 %

TAXE	Base d'imposition prévisionnelle	Taux	Produit fiscal
Habitation	334 900 €	17,47	58 507 €
Foncier Bâti	210 600 €	17,57	37 002 €
Foncier non bâti	23 400 €	16,45	3 849 €
TOTAL	568 900 €		99 358 €
	Base	Taux	Produit
Cotisation Foncière des Entreprises	9 700 €	20,19	1 958 €
TOTAL	9 700 €		101 316 €

Prélèvement au profit de GIR	22 760 €
---	-----------------

TOTAL	578 600 €	78 556 €
--------------	------------------	-----------------

Les explications entendues, le Conseil municipal décide de ne pas changer les taux :

- **Taxe d'habitation :** **17,47 %**
- **Taxe sur le foncier bâti :** **17,57 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti :** **16,45 %**
- **Taux de cotisation foncière des entreprises :** **20,19 %**

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des scrutins pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 : tenue du bureau de vote

22/04/2012	8 H – 10 H 30	10 H 30–13 H	13 H - 15 H 30	15 H 30 – 18 H
	Christophe CANNELLE	Josette COUETTE	Claudie GARNIER	Germaine DEMILLIERE
	Christophe GESLOT	Arnaud GROSPERRIN	André COSTANTINI	Dominique LHOMME
	Sylvie ZILIO	Martial GOUNAND	Louis MARTIN	Arnaud GROSPERRIN
06/05/2012	8 H – 10 H 30	10 H 30–13 H	13 H - 15 H 30	15 H 30 – 18 H
	Christophe CANNELLE	Josette COUETTE	Claudie GARNIER	Christophe GESLOT
	Arnaud GROSPERRIN	Arnaud GROSPERRIN	André COSTANTINI	Germaine DEMILLIERE
	Sylvie ZILIO	Martial GOUNAND	Louis MARTIN	Dominique LHOMME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Mme Germaine DEMILLIERE

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

TABLEAU D'EMARGEMENT		
Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN.	1 ^{er} Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	Absent, donne procuration à Germaine DEMILLIERE
Mme Claudie GARNIER	Conseillère	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	Absente, donne procuration à Louis MARTIN
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	

Le compte-rendu a été affiché le **23 mars 2012**.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	Autorisation à signer la convention relative à l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine alimentant en basse tension le nouveau quartier « Aux Anciens essarts »	2012/48
2	Autorisation à signer la convention relative à la création d'un départ basse tension depuis le poste « Saulniers » pour l'alimentation du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts »	2012/48
3	Travaux routiers et d'aménagements de sécurité rue de Salans et route des Grottes à Fluans : Autorisation à signer le marché	2012/48
4	Taux d'imposition 2012	2012/48